

**Règles de compensation pour les Licences des portails  
Mathématique- Informatique,  
Physique-Chimie-Sciences de l'Ingénieur  
et Sciences de la Vie et de la Terre**

--- adoptées à la CFVU du lundi 29 avril 2019 ---

--- ces règles de compensation s'appliquent à partir de l'année universitaire 2019-2020 ---

## **I. Portail Physique-Chimie-Sciences de l'Ingénieur (PCSI)**

### **1. Règles de compensation pour le L1**

Le L1 du portail PCSI est structuré autour de deux blocs de connaissances et de compétences :

- un bloc "**scientifique**" regroupant toutes les UE scientifiques, correspondant à un total de 48 ECTS ;
- un bloc "**transversal**" regroupant les UE transversales (TR1 + TR2), correspondant à un total de 12 ECTS.

Compensation à l'intérieur de chacun des deux blocs : les UE sont compensables sans note plancher au sein de chacun des deux blocs.

Compensation entre blocs : une compensation entre les deux blocs est possible dans la mesure où la moyenne des UE composant le bloc scientifique est supérieure ou égale à 9/20. Dans ce cas, la compensation s'effectue en appliquant un coefficient 80% au bloc scientifique et un coefficient 20% pour le bloc transversal, reflétant le nombre d'ECTS associés à chaque bloc.

Pour les parcours à durée adaptée (L1 en 2 ans), la compensation s'effectue selon les mêmes modalités.

Jurys : des jurys d'UE sont organisés, ainsi qu'un jury d'année.

### **2. Règles de compensation pour le L2**

Le L2 de toutes les Licences du portail PCSI est structuré autour de deux blocs de connaissances et de compétences :

- un bloc "**scientifique**" regroupant toutes les UE scientifiques, correspondant à un total de 48 ECTS ;
- un bloc "**transversal**" regroupant les UE transversales (TR3 + TR4), correspondant à un total de 12 ECTS.

Compensation à l'intérieur de chacun des deux blocs : les UE sont compensables sans note plancher au sein de chacun des deux blocs.

Compensation entre blocs : une compensation entre les deux blocs est possible dans la mesure où la moyenne des UE composant le bloc scientifique est supérieure ou égale à 9/20. Dans ce cas, la compensation s'effectue en appliquant un coefficient 80% au bloc scientifique et un coefficient 20% pour le bloc transversal, reflétant le nombre d'ECTS associés à chaque bloc.

Jurys : des jurys d'UE sont organisés, ainsi qu'un jury d'année.

### **3. Règles de compensation pour le L3**

Le L3 de toutes les Licences du portail PCSI est structuré autour de deux blocs de connaissances et de compétences :

- un bloc "**scientifique**" regroupant toutes les UE scientifiques, correspondant à un total de 54 ECTS ;
- un bloc "**transversal**" regroupant les UE transversales (TR5), correspondant à un total de 6 ECTS.

Compensation à l'intérieur de chacun des deux blocs : les UE sont compensables sans note plancher au sein de chacun des deux blocs.

Compensation entre blocs : une compensation entre les deux blocs est possible dans la mesure où la moyenne des UE composant le bloc scientifique est supérieure ou égale à 9/20. Dans ce cas, la compensation s'effectue en appliquant un coefficient 90% au bloc scientifique et un coefficient 10% pour le bloc transversal, reflétant le nombre d'ECTS associés à chaque bloc.

Jurys : des jurys d'UE sont organisés, ainsi qu'un jury d'année.

## II. Portail Mathématiques-Informatique (Math-Info)

### 1. Règles de compensation pour le L1

Le L1 du portail Math-Info est structuré autour de deux blocs de connaissances et de compétences :

- un bloc "**scientifique**" regroupant toutes les UE scientifiques, correspondant à un total de 48 ECTS ;
- un bloc "**transversal**" regroupant les UE transversales (TR1 + TR2), correspondant à un total de 12 ECTS.

Compensation à l'intérieur de chacun des deux blocs : les UE sont compensables sans note plancher au sein de chacun des deux blocs.

Compensation entre blocs : une compensation entre les deux blocs est possible dans la mesure où la moyenne des UE composant le bloc scientifique est supérieure ou égale à 9/20. Dans ce cas, la compensation s'effectue en appliquant un coefficient 80% au bloc scientifique et un coefficient 20% pour le bloc transversal, reflétant le nombre d'ECTS associés à chaque bloc.

Jurys : des jurys d'UE sont organisés, ainsi qu'un jury d'année.

Pour les parcours à durée adaptée (L1 en 2 ans), la compensation s'effectue selon les mêmes modalités.

### 2. Règles de compensation pour le L2

Le L2 de toutes les Licences du portail Math-Info est structuré autour de deux blocs de connaissances et de compétences :

- un bloc "**scientifique**" regroupant toutes les UE scientifiques, correspondant à un total de 48 ECTS ;
- un bloc "**transversal**" regroupant les UE transversales (TR3 + TR4), correspondant à un total de 12 ECTS.

Compensation à l'intérieur de chacun des deux blocs : les UE sont compensables sans note plancher.

Compensation entre blocs :

- Pour la Licence de Mathématiques : une compensation entre les deux blocs est possible dans la mesure où la moyenne des UE composant le bloc scientifique est supérieure ou égale à 9/20. Dans ce cas, la compensation s'effectue en appliquant un coefficient 80% au bloc scientifique et un coefficient 20% pour le bloc transversal, reflétant le nombre d'ECTS associés à chaque bloc.
- Pour la Licence Informatique : une compensation entre les deux blocs est possible dans la mesure où les moyennes des UE au sein du bloc scientifique et au sein du bloc transversal sont supérieures ou égales à 9/20. Dans ce cas, la compensation s'effectue en appliquant un coefficient 80% au bloc scientifique et un coefficient 20% pour le bloc transversal, reflétant le nombre d'ECTS associés à chaque bloc.

Jurys : des jurys d'UE sont organisés, ainsi qu'un jury d'année.

### 3. Règles de compensation pour le L3 de la Licence de Mathématiques

Le L3 de la Licence de Mathématiques est structuré autour de deux blocs de connaissances et de compétences :

- un bloc "**scientifique**" regroupant toutes les UE scientifiques, correspondant à un total de 54 ECTS ;
- un bloc "**transversal**" regroupant les UE transversales (TR5), correspondant à un total de 6 ECTS.

Compensation à l'intérieur de chacun des blocs : les UE sont compensables sans note plancher.

Compensation entre blocs : une compensation entre les deux blocs est possible dans la mesure où la moyenne des UE composant le bloc scientifique est supérieure ou égale à 9/20. Dans ce cas, la compensation s'effectue en appliquant un coefficient 90% au bloc scientifique et un coefficient 10% pour le bloc transversal, reflétant le nombre d'ECTS associés à chaque bloc.

Jurys : des jurys d'UE sont organisés, ainsi qu'un jury d'année.

## 4. Règles de compensation pour le L3 de la Licence d'Informatique

Le L3 de la Licence de Informatique est structuré autour de trois blocs de connaissances et de compétences :

- un bloc "**scientifique**" regroupant toutes les UE scientifiques, correspondant à un total de 45 ECTS ;
- un bloc "**stage**", correspondant à un total de 9 ECTS ;
- un bloc "**transversal**" regroupant les UE transversales (TR5), correspondant à un total de 6 ECTS.

Compensation à l'intérieur de chacun des blocs : les UE sont compensables sans note plancher.

Compensation entre blocs : une compensation entre les trois blocs est possible dans la mesure où les moyennes des UE au sein du bloc scientifique, du bloc des transversales, et du bloc stage sont supérieures ou égale à 9/20. Dans ce cas, la compensation s'effectue en appliquant un coefficient 75% au bloc scientifique, un coefficient 15% pour le bloc stage et un coefficient 10% pour le bloc transversal, reflétant le nombre d'ECTS associés à chaque bloc.

Jurys : des jurys d'UE sont organisés, ainsi qu'un jury d'année.

## III. Portail Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)

### 1. Règles de compensation pour le L1

Le L1 du portail SVT est structuré autour de deux blocs de connaissances et de compétences :

- un bloc "**scientifique**" regroupant toutes les UE scientifiques, correspondant à un total de 48 ECTS ;
- un bloc "**transversal**" regroupant les UE transversales (TR1 + TR2), correspondant à un total de 12 ECTS.

Compensation à l'intérieur de chacun des deux blocs : les UE sont compensables sans note plancher au sein de chacun des deux blocs.

Compensation entre blocs : une compensation entre les deux blocs est possible dans la mesure où la moyenne des UE composant le bloc scientifique est supérieure ou égale à 9/20. Dans ce cas, la compensation s'effectue en appliquant un coefficient 80% au bloc scientifique et un coefficient 20% pour le bloc transversal, reflétant le nombre d'ECTS associés à chaque bloc.

Pour les parcours à durée adaptée (L1 en 2 ans), la compensation s'effectue selon les mêmes modalités.

Jurys : des jurys d'UE sont organisés, ainsi qu'un jury d'année.

### 2. Règles de compensation pour le L2 et le L3

Pour l'année 2019-2020, les règles de compensation en vigueur pour l'année 2018-2019 sont reconduites, à savoir compensation sans note plancher de toutes les UE au sein des semestres et compensation entre semestres si la moyenne au semestre est supérieure ou égale à 9/20.

Jurys : En L2 des jurys d'UE sont organisés, ainsi qu'un jury d'année. En L3 des jurys d'UE sont organisés, ainsi que des jurys de semestre et un jury d'année.